

Le « Trail du Taillan Médoc » est une course Nature organisée par l'Association La Fraise Athlétique du Taillan-Médoc

## Article 1 : COURSE NATURE

---

Courses de 9 km et 17 km sur les sentiers forestiers. Circuit fermé à la circulation pendant la durée de la course. Épreuve limitée à 1000 coureurs.

- Course 9 km : à partir de 16 ans
- Course 17 km : à partir de 18 ans

## Article 2 : INSCRIPTIONS

---

Trois façons pour inscrire : courrier, en ligne, à la permanence. Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance.

**Par courrier** : Utiliser le bulletin d'inscription

Bulletin à renvoyer : Trail du Taillan chez Mme Solange LAVARDA - - 4 allée Cotoyard - 33320 Le Taillan Médoc

Votre inscription ne pourra être prise compte que si votre dossier est complet :

Bulletin totalement complété

Certificat médical \* ou copie de licence \*\*

Chèque de 13 € à l'ordre de la FAT

Une autorisation parentale pour les mineurs

**En ligne** : Les inscriptions en ligne sur le site [Traildutaillan.com](http://Traildutaillan.com) avec notre partenaire Protiming et paiement en ligne sécurisé.

**Permanence Inscriptions** :

Samedi 26 mai 2018 de 13h à 19h au Stade Municipal du Taillan

Dimanche 27 mai 2018, le jour de l'épreuve : à partir de 8h 30, au Stade Municipal du Taillan

**ATTENTION** : Clôture des inscriptions dimanche 27 mai 2017 à 9h30.

Participation aux frais : **13 € pour les inscriptions par courrier, 14 € sur place et 13,00 € par internet**

Les coureurs inscrits seront visibles sur le site, liste mise à jour toutes les 24h.

## Information certificat et licence

- **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an et qui sera conservé par l'organisateur.
- **Les licences acceptées** : (en cours de validité le jour de la course) FFA : Athlé-compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'running Licence délivrée par FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS, UGSEL

## Article 3 : REMISE DES DOSSARDS

---

- Samedi 26 mai 2018 : de 13 h à 19h au stade municipal
- Dimanche 27 mai 2018, le jour de la course au stade municipal à partir de 8h30.

## Article 4 : DEPART

---

10h précises au Stade Municipal du Taillan Médoc et arrivée au même endroit.

## Article 5: ACCUEIL ET RAVITAILLEMENT

---

Possibilité de douches, vestiaires sur le site du stade. Points d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée.

Présence de l'école Ostéopathique de Bordeaux (COS).

## Article 6 : DOTATION ET RECOMPENSES

---

Dotation identique pour les 1000 premiers inscrits

Buffet de fruits frais et fraises pour tous les participants à l'arrivée.

Remise des Prix à 12h30 dans l'enceinte du stade (salle du Palio).

## Article 7 : ASSURANCES

---

L'organisateur est couvert par un contrat responsabilité civile : AIAC

Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuel accident.

## Article 8 SECURITE

---

La sécurité est assurée par des signaleurs présents sur le parcours et l'assistance médicale par la Croix Rouge.

## Article 9 ABANDONS

---

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se signaler et rendre son dossard en se présentant à un signaleur situé sur le parcours ou à un poste de ravitaillement.

## Article 10 DROIT À L'IMAGE ET PUBLICATION RESULTAT

---

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Trail du Taillan. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image.

### PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet habituels (VO2, courir33...). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

## Article 11 COURSE NATURE ET RESPECT DE LA NATURE

---

Les concurrents s'engagent à respecter la nature en ne jetant ni papier, ni débris lors de la course et en respectant les propriétés traversées.

## Article 12 : COURSES ENFANTS

---

Deux courses enfants gratuites seront proposées. Le départ se fera après l'arrivée des coureurs du Trail.

Course Gariguet (dans l'enceinte du stade)

Course Mara des Bois (extérieur stade).

Inscriptions :

- le samedi 26 mai, permanence au stade municipal de 13h à 19h.
- le dimanche 27 mai sur le site du Stade de 8h30 à 10h.

## Article 13 : ANNULATION POUR CAUSE MAJEURE

---

Si l'épreuve devait être annulée pour cause de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.